

#### **REÇU EN PREFECTURE**

Le 23 juin 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

#### 



#### Bureau

Publié le : 23/06/2025

<u>Séance du jeudi 12 juin 2025</u> Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 juin 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 20h39

Etaient présents: Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n° 12), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à compter de la question n°5), M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°7), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n°7 et jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF

<u>Etaient absents</u>: Mme Frédérique BAEHR, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO,

Secrétaire de séance : M. Pascal ROUTHIER

<u>Procurations de vote</u>: Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Daniel HUOT donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. André TERZO donne pouvoir à M. Olivier GRIMAITRE, M. Benoît VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°26)

Délibération n°2025/2025.00164 Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025

# Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025

Rapporteur: Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

#### A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Pascal ROUTHIER, secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 7 mai 2025, joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 22

Contre: 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Pascal ROUTHIER Vice-Président

Anne VIGNOT Maire de Besançon



### PROCES VERBAL DU BUREAU

#### Séance du Mercredi 7 Mai 2025

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président (jusqu'à la question n° 21 incluse), puis de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole (à compter de la question n° 22).

Ordre de passage des rapports : 7, 8, 9, 10, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h28

Etaient présents: Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n° 10), M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 5), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. Denis JACQUIN, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 22), M. Benoit VUILLEMIN (à compter de la question n° 17), Mme Marie ZEHAF

<u>Etaient absents</u>: Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Franck RACLOT, M. André TERZO

Secrétaire de séance : M. Nathan SOURISSEAU

<u>Procurations de vote</u>: Mme Frédérique BAEHR donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF, M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN (à compter de la question n° 10), M. André TERZO donne pouvoir à M. Christophe LIME

#### **VOLET DECISIONNEL**

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

#### Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

**M. BAULIEU.**- S'il vous plaît. On va commencer par les dossiers préparatoires puisque nous n'avons pas le quorum et puis la partie décisionnelle se fera par la suite, en espérant que, à un moment donné dans la séance, nous aurons le quorum. Il est 18 h 15, je ne suis pas si sûr que ça, il nous manque encore deux personnes. La Présidente va nous rejoindre. Pour l'instant, elle est retenue pour une réunion, improvisée quasiment avec le préfet. Mais même quand la Présidente sera arrivée, il nous manquera encore une personne. C'est ça ?

Je vous propose que le secrétariat soit assuré par Nathan SOURISSEAU. Y a-t-il des objections ? A l'unanimité, tu es élu secrétaire.

Après avoir échangé sur une partie des éléments préparatoires, l'assemblée revient sur la partie décisionnelle.

M. BAULIEU.- Je vous propose de reprendre au rapport 1.

J'indiquais dans le rapport 1 que nous avions procédé tout à l'heure à la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Nathan SOURISSEAU.

Et puis par ailleurs, nous sommes invités à approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 sur ce rapport.

Sur ce procès-verbal, y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix. Avis défavorable ? Abstention ? Il n'y en a pas, C'est adopté. Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,

- procède à la vérification du quorum,

annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

#### A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Nathan SOURISSEAU secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 27 mars 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

### 2. Garanties d'emprunts - Compétence Habitat

M. BAULIEU.- Rapport 2, petit rapport avec quelques annexes sur les garanties d'emprunts - Compétence Habitat. J'attire simplement votre attention, si je puis dire, sur le montant qui est conséquent, 3,3 millions, presque 3,370 avec les différentes opérations que vous avez dans ce rapport à la fois de quelques constructions et de beaucoup de réhabilitations, ce qui est extrêmement important, sur notre parc, que ce soit d'ailleurs Habitat 25 ou Néolia voire Loge.GBM pour ce qui concerne notre propre bailleur.

Sur ce rapport 2, y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Là, c'est décidé, puisque nous sommes en délégation au Bureau.

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

#### A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 2 096 000,00 € et par Néolia pour 1 273 862,40 € soit un montant total de 3 369 862,40 €.

autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

2/5

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

# 3. Fonds Développement Durable - Attribution d'une subvention à l'Association du Secours Catholique de Franche-Comté

M. BAULIEU.- Fonds Développement Durable - Attribution d'une subvention de l'Association du Secours Catholique de Franche-Comté.

Quelques mots sur le sujet peut-être Lorine ou si on passe comme ça ? Peut-être au moins deux mots puisque ça peut intriguer de dire qu'il y a une subvention au Secours Catholique.

Mme GAGLIOLO.- Oui, on s'est posé la question d'ailleurs dans les services. La question s'est posée de savoir si on était bien légitimes à aller subventionner le Secours Catholique. Il faut savoir que le Secours catholique a acquis le site de Claire Combe qui a été une colonie de vacances pour les plus anciens d'entre nous, puisque personnellement je n'ai pas connu cette colonie de vacances, sur les hauteurs de Besançon.

M. BAULIEU.- On avait compris Lorine.

Mme GAGLIOLO.- Et donc c'est un lieu bucolique, comme le château de Pelousey, qui depuis 2019 accueille un certain nombre d'événements, d'ateliers. C'est une sorte de tiers-lieu en plein air, il y a énormément d'activités qui se déploient là-bas. Le Secours Catholique, au titre des activités qui se déroulent à Claire Combe sollicite le Fonds Développement Durable de Grand Besançon pour subventionner un...

M. BAULIEU. - Ils répondent aux conditions requises ?

Mme GAGLIOLO.- Tout à fait. Pleinement.

M. BAULIEU.- Voilà. Tout est dit. Merci pour ces précisions parce qu'il pouvait y avoir quelques appréhensions. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

**Mme BARTHELET**.- Une observation qui n'a aucun rapport, mais je me permets juste de redire devant nos collègues que je félicite Lorine pour sa brillante élection dans sa nouvelle structure dont elle seule peut connaître le nom. Je la laisse décliner.

Mme GAGLIOLO.- J'ai été élue hier Président de l'Etablissement Public de Coopération Environnementale l'EPCE CBNBFC-ORI (Conservatoire Botanique National Bourgogne Franche-Comté - Observatoire Régional des Invertébrés).

M. BAULIEU.- Avec un intitulé de cette longueur, nos applaudissements, et nos encouragements parce que c'est du boulot, bien évidemment.

(Applaudissements)

Donc cela ne doit pas nous conduire à nous abstenir, je crois que je n'ai pas fait voter encore pour le Secours Catholique, là, je ne crois pas.

Sur ce rapport 3, s'il n'y a pas d'autres observations, je le mets aux voix.

Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

M. Sébastien COUDRY (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 2 177 € à l'association Secours Catholique de Franche-Comté, au titre du fonds « Développement Durable » pour son projet d'organisation d'ateliers « Accueillir et sensibiliser sur l'écolieu de Claire Combe » prévus au printemps 2025.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

#### Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV pour une étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports

M. BAULIEU.- Attribution d'une subvention à l'association Trans Europe TGV pour une étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports.

Y a-t-il quelques mots à dire, Catherine ?

Mme BARTHELET. - Non.

M. BAULIEU. - Bien. Y a-t-il des observations ?

**Mme BARTHELET**.- Je crois qu'on a tout bien résumé par le titre. Non, mais franchement, le titre est parlant.

M. BAULIEU.- Très bien. Je mets aux voix.

Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ? Ainsi décidé pour le rapport 4.

M. SOURISSEAU.- Gabriel, juste, j'y pense à l'instant, mais sur le dossier précédent, on avait vu il y a quelques semaines François REBSAMEN qui a annoncé dans une hypothèse un peu lointaine le retour du TGV jusqu'à Lille. Mais, il ne parle que de la Bourgogne, absolument pas du côté Franche-Comté ni de Besançon, ni de Lille, ni de Belfort-Montbéliard. Du coup, je me pose la question éventuellement est-ce qu'il ne faudrait pas qu'on réaffirme, vu cette nouvelle annonce, que son ministère étudie le retour de cette ligne, de dire qu'on n'est pas sur une relation Dijon-Lille, on est bien sur un train qui traverse aussi la Franche-Comté.

**M. BAULIEU**.- C'est une bonne observation. Je me retourne vers le Directeur général des services pour qu'on réagisse sur ce sens, parce qu'il est vrai qu'il y a longtemps que nous avons déploré...

Mme BARTHELET.- On avait fait une démarche commune d'ailleurs.

M. BAULIEU.- Oui, tout à fait, tout à fait. À l'époque, il considérait que c'était important d'être avec nous pour donner plus de poids à la démarche.

Mme BARTHELET.- On pourrait ressortir le projet commun.

**M. BAULIEU**.- Tout à fait, on retient l'idée, le message est passé. Merci Nathan. Mais néanmoins, ce rapport était adopté.

Mme Marie ZEHAF (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 6 000 € à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône-Méditerranée pour l'étude sur l'accessibilité ferroviaire aux grands aéroports.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

Conseillers intéressés : 2

## 5. Fonds Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Première répartition 2025

M. BAULIEU.- Fonds Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Première répartition 2025. Gilles, tu as quelque chose à dire ?

M. ORY.- Rapport récurrent.

**M. BAULIEU**.- Tout est dit, rapport récurrent. Pas d'autres observations ? Je mets aux voix. Avis défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

A l'unanimité, le Bureau attribue :

11 subventions d'un montant total de 44 500 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives» pour le premier semestre 2025 réparties comme suit:

- 10 000 € à Ville de Besançon pour Vital été,
- 2 000 € à Football Club de Montfaucon pour le Trail de Montfaucon,
- 500 € à Association des Parents d'élèves de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte pour le Carnavatrail,
  - 4 000 € à Centre Omnisports Pierre Croppet pour le Raid Handi Forts,
- 7 000 € à ASTB pour le Trail des Forts,
- 500 € à AC2000 pour VTT de la Dame Blanche,
- 1 000 € à ASPTT Besançon pour les Rives du Doubs,
- 1 500 € à la Flèche Bisontine pour la Flèche Bisontine,
- 6 000 € à Besançon Triathlon pour leTriathlon Vauban,
- 10 000 € à Besançon BMX pour l'organisation d'un Trophée de France,
- 2 000 € à Soleil Brille pour tout le monde pour l'organsiation d'un championnat de France de para-escalade.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

#### Actions recherche et innovation – Fonds Régional pour l'Innovation- Soutien au projet de la société Interstrap

M. BAULIEU.- Actions recherche et innovation – Fonds régional pour l'innovation - Soutien au projet de la société Interstrap.

Il y a des mots à dire Nicolas ou si tout est dit dans le rapport ?

M. BODIN.- Non, c'est bien.

M. BAULIEU.- Y a-t-il des observations sur ce rapport 6 ? Je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention à hauteur de 18 000 € à la société Interstrap dans le cadre du FRI.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

Le Secrétaire de séance,

Nathan SOURISSEAU

Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme, La Présidente.

Anne VIGNOT Maire de Besançon